

<b>CLÉ 1</b>	<b>PROTOCOLE D'ACCORD</b>	"Signer un protocole/charte qui formalise sa volonté de mettre au travail l'éthique des droits humains".	<p><b>1.1</b> =&gt; FORMALISER UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE CHAQUE PARTIE PRENANTE</p> <p><b>1.2</b> =&gt; FORMALISER UNE CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DANS LES LIEUX</p>
<b>CLÉ 2</b>	<b>RESEAU D'ENTRAIDE</b>	"Participer à un réseau d'entraide sur cette éthique avec les autres personnes porteuses de projets soutenus au titre des droits culturels au niveau régional, pour participer à l'animation de références partagées".	<p><b>2.1</b> =&gt; ÉLABORATION ET ANIMATION DE GROUPES DE COOPÉRATION ET DE COORDINATION LOCAUX</p> <p><b>2.2</b> =&gt; ANIMATIONS DE CENTRES DE RESSOURCES LOCAUX</p>
<b>CLÉ 3</b>	<b>ÉVALUATION CONCERTÉE</b>	"Les références partagées servant à une auto-évaluation : adaptation de la temporalité et de la géographie de ces échanges aux dimensions des projets et de leurs contributeurs".	<p><b>3.1</b> =&gt; ASSOCIER LES PERSONNES DANS LES PROCESSUS D'APPRÉCIATION DES PROJETS</p> <p><b>3.2</b> =&gt; PARTICIPER A UNE ANIMATION CONCERTÉE DES PROCESSUS D'ÉVALUATION</p>
<b>CLÉ 4</b>	<b>FORMATION</b>	"Suivre des formations ad hoc pour que la volonté de progresser dans la mise au travail des droits culturels soit sincère".	
<b>CLÉ 5</b>	<b>RESPONSABILITÉ INTERNE</b>	"Niveau de responsabilité interne dédiée aux droits culturels : respect des droits des salariés - gouvernance interne - Norme ISO 26000".	<p><b>5.1</b> =&gt; ANIMER UNE CO-GESTION DES PROJETS</p> <p><b>5.2</b> =&gt; ANIMER UNE GOUVERNANCE INTERNE PARTAGÉE DES LIEUX</p>
<b>CLÉ 6</b>	<b>PLANIFIER UN AVANT-APRÈS</b>	"Mise en place d'un agenda/calendrier des mises en relation avec les personnes (bénévoles, personnes résidant sur le territoire à l'année, personnes indifférentes, personnes en situation de vulnérabilité, etc.)".	<p><b>6.1</b> =&gt; PLANIFIER UN « AMONT » POUR TOUT PROJET A VOCATION DE DIFFUSION</p> <p><b>6.2</b> =&gt; ÉTABLIR LES CONDITIONS D'UN « AVANT-APRÈS » DANS LA MISE A DISPOSITION DE LIEUX/DE RESSOURCES</p>
<b>CLÉ 7</b>	<b>PARCOURS NÉGOCIÉS</b>	"Dispositifs de co-élaboration des parcours culturels négociés avec les personnes".	<p><b>7.1</b> =&gt; CRÉER LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION DU PROJET</p> <p><b>7.2</b> =&gt; ÊTRE EN CAPACITÉ D'ADAPTER SES IDÉES DE PROJETS AUX CHOIX DES PERSONNES</p> <p><b>7.3</b> =&gt; CRÉER LES CONDITIONS DE LA RELATION ET DU PARTAGE DES RESSOURCES</p>
<b>CLÉ 8</b>	<b>RECOURS</b>	"Organisation de la "gestion pacifiée des écarts" - établir des recours visibles et lisibles dans toutes les parties du projet pour les personnes contributrices".	<p><b>8.1</b> =&gt; CRÉER LES CONDITIONS DE RÉAJUSTEMENTS DANS LES ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION</p> <p><b>8.2</b> =&gt; IDENTIFIER UNE (ou plusieurs) PERSONNE RESSOURCE ET RECOURS QUI SUIT L'ENSEMBLE DES TEMPS DU PROJET/DE L'ACTION</p>
<b>CLÉ 9</b>	<b>PAROLE CRITIQUE</b>	"La personne contributrice doit faire partie de l'évaluation".	<b>9.1</b> => PERMETTRE LA PRISE DE PAROLE CRITIQUE ET DOCUMENTÉE DES PERSONNES CONTRIBUTRICES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE TOUT PROJET